



## Pension maladie orpheline

Par **joseph29**, le **29/07/2015** à **12:41**

Bonjour, voila j'expose mon problème :

j'ai 39 ans et vis chez ma mère(à la retraite), qui est séparée de son mari donc de mon géniteur(déclaration d'impôts faite séparément cette année). Lui vit ailleurs. Maison qui appartient aux deux. Ils sont toujours mariés, séparés comme un accord sans passer par voie juridique.

N'ayant jamais versé de pension, mais payant l'élec, la tv, le fioul, l'eau avant mais maintenant payant que l'électricité et donc le reste à la charge de ma mère sachant qu'elle n'est pas imposable et que lui touche une retraite de 1500euros.

Sachant aussi que j'ai une maladie orpheline qui vient de lui et que je touche l'aah, ma question est la suivante :

Puis-je lui demander une pension pour subvenir à mes besoins ou bien même ma mère puisse-t-elle faire la même démarche ??

Dans l'attente de vos réponses, bien cordialement un grand merci aux personnes qui répondront. Bye